



OSyS : Orientation dans le Système de Soins

50 officines bretonnes vont expérimenter un parcours de soins innovant dans le cadre de l'ART 51

Porté par l'association PHARMA SYSTEME QUALITE et soutenu par les URPS Pharmaciens et Médecins Libéraux de Bretagne, le projet OSyS a obtenu en début d'année un avis favorable du Comité Technique de l'Innovation en Santé (CTIS). Le 18 février 2021, l'arrêté n° [2021/001](#), publié par l'ARS Bretagne, autorise l'expérimentation sur la région pour une durée de deux ans d'une organisation innovante, confiant aux pharmaciens d'officine une mission d'orientation des patients, afin d'améliorer leur prise en charge dans les zones où l'accès aux soins primaires est difficile. Cette orientation repose sur un protocole issu de la transposition de l'expérience du netCare suisse.

Le 24 mars 2021

Dans certains territoires bretons, la population se trouve confrontée à une sous densité médicale entraînant un accès difficile aux soins médicaux, un recours inadapté aux urgences déjà saturées et parfois une automédication inappropriée voire risquée. De par sa proximité, le pharmacien d'officine constitue l'un des pivots du parcours de soins et est un interlocuteur régulier du premier recours face aux besoins de santé quotidiens des habitants. Répondant à un appel à projet de l'ARS Bretagne, et forte de son expertise d'accompagnement de projets novateurs, PHSQ a souhaité contribuer à la réflexion autour d'une organisation innovante du parcours de soins, **intégrant le binôme médecin/pharmacien**, et permettant à ce dernier de réaliser **une orientation encadrée et sécurisée**. Le but d'OSyS est d'apporter une réponse complémentaire aux besoins médicaux, afin d'organiser et de faciliter la prise en charge de 13 situations de conseil identifiées (ex. rhinite, diarrhées, douleur pharyngée, conjonctivite, plaie simple...). Cette expérimentation vise à **renforcer l'efficacité du système de santé au bénéfice des patients**.

OSyS : une organisation novatrice du parcours de soins pour le premier recours

Transposée du succès du **netCare suisse** qui s'est aussi étendu à d'autres pays (Canada, Ecosse ...), le projet OSyS a été jugé recevable par le CTIS au titre de l'ART 51. Il bénéficie d'un accord portant sur l'autorisation d'une expérimentation, dérogatoire à l'article L 162-16-1 du CSP, avec 50 officines volontaires, réparties sur 9 zones en sous densité médicale. Fort du bien vivre ensemble caractéristique du territoire breton et élaboré en concertation avec les URPS Pharmaciens et Médecins Libéraux de Bretagne (dont les représentants sont membres du comité de pilotage), le projet OSyS a bénéficié du soutien du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens et de la Société Francophone Scientifique des Pharmaciens d'Officine (SFS-PO).

OSyS : un projet fondé sur une coopération bien comprise entre médecins et pharmaciens

L'objectif du projet OSyS est de donner au pharmacien d'officine les moyens de **réaliser une orientation efficace dans le cadre de la prise en charge des soins relevant du premier recours**, les outils adaptés à une **homogénéisation** et à une **sécurisation de son triage**, tout en respectant l'essence de son art à savoir : le dialogue avec le patient, la capacité d'analyse et la réflexion professionnelle suivant la description de symptômes. Les arbres décisionnels fournis constituent toutefois des supports facilitateurs de prise de décision. L'un des objectifs est également de préparer la mise en œuvre d'une **coopération interprofessionnelle respectueuse du champ de compétences de chacun**, avec l'idée que l'orientation judicieuse et adaptée vers la consultation médicale constitue un socle de la mission du pharmacien. Pour les médecins, OSyS a vocation à libérer du temps médical et à optimiser l'accès aux consultations pour les soins non programmés.

La finalité d'OSyS est d'apporter, à l'aide d'indicateurs consolidés et analysés périodiquement, **des éléments d'évaluation du modèle d'un nouveau parcours de soins** positionnant le pharmacien d'officine comme l'une

des portes d'entrée de l'offre de soins primaires, ainsi que de **l'efficacité et de l'acceptabilité de ce modèle** par les différentes parties intéressées. Dans le cadre de l'ART 51, les indicateurs relevés seront consolidés et analysés par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques). Un outil numérique d'aide au triage et de traçabilité **est prévu en appui du dialogue personnalisé et du suivi des situations. Il sera complété pour chaque patient, ce qui permettra** une homogénéisation de la prise en charge, une sécurisation de la gestion des situations à risques et une simplification du suivi (identification du patient, supports de traçabilité et analyse des indicateurs).

Modalités de l'expérimentation

50 pharmacies de la région Bretagne se sont portées volontaires en réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt envoyé en août 2020, ouvert à toutes selon les zones identifiées et sans obligation d'être engagées dans la démarche de certification PHSQ (qui représente de fait 60% du pool). Elles devront suivre une formation sur la globalité du protocole de prise en charge OSyS. L'expérimentation, qui devrait démarrer à la fin du 1er semestre 2021, se déroulera en deux phases de 12 mois et concernera 7 500 triages chaque année (soit 15 000 remontées attendues) sur 13 situations partant d'une description de symptômes courants, tout en s'abstenant de toute formulation de diagnostic. L'outil numérique permettra au pharmacien d'évaluer les éléments d'alertes incontournables à la prise de décision, d'orienter efficacement soit vers le conseil pharmaceutique, soit vers la consultation médicale (physique ou téléconsultation) soit, si nécessaire, directement vers les urgences, et d'apporter, avec l'accord du patient, un retour fiable au médecin traitant sur le suivi de son orientation. Un rappel à J+3 est prévu afin de sécuriser et de consolider la décision.

En conclusion

La sélection par l'ARS Bretagne et l'accord favorable du CTIS dans le cadre de l'expérimentation ART. 51, prouvent que le projet OSyS répond à un besoin de la région de mise en place de solutions efficaces de soutien, au bénéfice de ses habitants et de la santé publique. Il pourra avoir vocation à être étendu par la suite.

La collaboration médecin/pharmacien est cruciale pour l'optimisation de la prise en charge et la réussite du projet. PHARMA SYSTEME QUALITE mettra en œuvre son savoir-faire en gestion de projets pour accompagner avec sérieux et efficacité le suivi des protocoles et pourra s'appuyer sur le soutien des URPS pour la réussite de cette expérimentation.

Pharma Système Qualité en quelques mots

Créée en 2009, l'association Loi 1901 Pharma Système Qualité® a pour objectif de diffuser le plus largement possible auprès des pharmacies d'officines engagées les bonnes pratiques professionnelles d'organisation et de service aux patients et de les accompagner à la certification ISO 9001-QMS Pharma®. Environ 2700 officines (soit 13% du réseau) sont certifiées avec PHSQ.

Contact : Martine COSTEDOAT DG PHSQ m.costedoat@pharmasystemequalite.com - 06 19 72 26 30

URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) Pharmaciens de Bretagne en quelques mots

L'URPS Pharmaciens de Bretagne représente environ 1350 pharmaciens titulaires d'officine inscrits à la section A du Tableau de l'Ordre. Instituée par la loi HPST du 21 juillet 2009, ses missions sont définies par le Code de la santé publique. Dans la région, l'Union a à cœur de valoriser les compétences du pharmacien d'officine dans le domaine de la santé publique et de mettre en lumière l'importance de son rôle dans le parcours de soins des patients.

Contact : Sybille LE BOURJOIS, Chargée de missions, slebourjois@urpspharmacien.fr – 06 16 70 31 21

URPS Médecins Libéraux Bretagne en quelques mots

L'URPS MLB, association loi 1901, représente les 6 000 Médecins Libéraux bretons, généralistes et spécialistes. Elle intervient au quotidien pour remplir les missions de : représentation dans les instances régionales et locales, déploiement de projets de santé, ainsi que dans des cellules de veille sanitaire ; accompagnement et soutien à la structuration de l'offre de soins sur le territoire, ainsi qu'à l'organisation professionnelle des médecins ; accompagnement de la formation et de l'évolution des pratiques professionnelles des Médecins Libéraux ; valorisation du développement de l'exercice coordonné des professionnels de médecine libérale, et plus largement de tous les professionnels de santé libéraux en concertation avec les autres URPS.

Contact : Morgane GAULON-BRAIN, chargée de communication m.gaulon-brain@urpsmlb.org - 06 19 12 15 51